

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

N° ORDRE	INTITULÉ	VOTE
22-102	Dérogation au repos dominical 2023 - Avis du conseil municipal	Adopté à la majorité par 22 voix pour 5 voix contre 2 abstentions
22-103	Approbation du Budget Primitif principal de la Ville – exercice 2023	Adopté à la majorité par 25 voix pour 4 abstentions
22-104	Approbation du Budget Primitif annexe du Théâtre de l'Hôtel de Ville (THV) – exercice 2023	Adopté à l'unanimité
22-105	Approbation du Budget Primitif annexe du lotissement Ardoises Puy Heaume – exercice 2023	Adopté à l'unanimité
22-106	Avance sur participation 2023 au Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques (SIAM)	Adopté à l'unanimité
22-107	Subvention d'équilibre au Village Pierre Rabhi (CCAS) – Année 2022	Adopté à l'unanimité
22-108	Tarifs des équipements communaux, des équipements sportifs et du matériel 2022/2023	Adopté à l'unanimité
22-109	Rapport d'activités de la SARL Pélerinière Equitation 2021-2022 dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) gestion du centre équestre	Adopté à l'unanimité
22-110	Convention cadre d'intervention 2023 avec l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine)	Adopté à l'unanimité par 28 voix pour (M. BREJEON ne prenant pas part au vote)
22-111	Attribution de subventions aux associations Education-Enfance	Adopté à l'unanimité par 28 voix pour (M. BREJEON ne prenant pas part au vote)
22-112	Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Pigeon Vole	Adopté à l'unanimité
22-113	Demande de subvention - Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école élémentaire Jules Ferry - plan de financement	Adopté à l'unanimité
22-114	Demande de subvention - Aménagement de locaux de travail à la Gemmetrie (anciens vestiaires de football Olympique) - plan de financement	Adopté à l'unanimité
22-115	Demande de subvention - Aménagement de l'accueil du Village Pierre Rabhi / CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - plan de financement	Adopté à l'unanimité
22-116	Création d'un emploi intermittent de chargé de production au Théâtre de l'Hôtel de Ville (THV)	Adopté à l'unanimité
22-117	Attribution de subvention aux associations du secteur Culturel	Adopté à l'unanimité par 25 voix pour (4 élus ne prenant pas part au vote)
22-118	Bilan 2021 des acquisitions et des cessions immobilières	Adopté à l'unanimité
22-119	Réserves foncières communales portées par Angers Loire Métropole au 31/12/2021	Adopté à l'unanimité
22-120	Modification du tableau des emplois permanents	Adopté à l'unanimité

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2023 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. BREJEON)

M. BREJEON expose :

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 ;

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération ;

Considérant le souhait d'harmoniser ces dates au sein des communes environnantes ;

Je vous propose :

- ▶ De donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023, hors secteur d'activité de la vente automobile, aux dates suivantes :
 - Le 2 juillet 2023
 - Le 26 novembre 2023
 - Le 10 décembre 2023
 - Le 17 décembre 2023
 - Le 24 décembre 2023 avec une fermeture des commerces à 17h30

Ces ouvertures correspondent au premier dimanche des soldes d'été, ainsi qu'aux 4 dimanches avant Noël.

- ▶ De donner un avis favorable, pour le secteur d'activité de la vente automobile, aux dates suivantes :
 - Le 15 janvier 2023
 - Le 12 mars 2023
 - Le 11 juin 2023
 - Le 17 septembre 2023
 - Le 15 octobre 2023
- ▶ De préciser que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- ▶ D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 22 voix pour, 5 contre (Mme RAIMBAULT, Mme RENIER, M. DOHIN, Mme HERSANT, M. DANIEL) et 2 abstentions (M. LEFEBVRE, M. BIGNONET).

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22102H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022
Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2023

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2022 ;

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2023 de la Ville tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	BP 2023
Fonctionnement (dépenses et recettes)	12 628 000 €
Investissement (dépenses et recettes)	4 763 000 €

Ce budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme BURR, Mme HERSANT, M. BIGNONET, M. DANIEL).

Dominique BREJEON,
Maire

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22103H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE (THV) – EXERCICE 2023

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2022 ;

Je vous propose d'adopter le budget primitif de l'année 2023 du THV tel qu'il vient de vous être présenté, arrêté ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE	BP 2023
Fonctionnement (dépenses et recettes)	862 000€
Investissement (dépenses et recettes)	24 000€

Ce budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22104H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND
M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT ARDOISES / PUY-HEAUME – EXERCICE 2023

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2022 ;

Je vous propose d'adopter le budget annexe suivant :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISES PUY-HEAUME	BP 2023
Fonctionnement (dépenses et recettes)	941 000 €
Investissement (dépenses et recettes)	941 000 €

Ce budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22105H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

AVANCE SUR PARTICIPATION 2023 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ARTS ET MUSIQUES (SIAM)

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir le fonctionnement du SIAM en l'attente du vote de la participation ;

Je vous propose de verser une avance de 30 000 € sur la participation 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22106H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND
M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU VILLAGE PIERRE RABHI (CCAS) – ANNÉE 2022

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose :

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 3 décembre 2018 validant la convention cadre entre la Ville et le CCAS ;

Vu la délibération du conseil municipal n°18-132 du 17 décembre 2018 validant ladite convention ;

Vu la convention cadre et notamment l'article 6 régissant les relations financières entre la Ville et le CCAS ;

Vu l'exécution budgétaire prévisionnelle du CCAS au titre de l'année 2022 et les premières perspectives budgétaires 2023 ;

Je vous propose de fixer le montant de la subvention d'équilibre au Village Pierre Rabhi CCAS pour l'année 2022 à hauteur de 600 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22107H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

TARIFS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DU MATÉRIEL 2022/2023

(Rapporteur : M. VICENTE)

M. VICENTE expose :

Vu l'avis de la commission Sport du 28 novembre 2022 ;

Je vous propose d'adopter la modification de tarifs suivante :

TARIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Gratuité pour les associations identifiées comme partenaires de la commune, les élèves des écoles Élémentaires et maternelles
- Tarifs spécifiques pour les autres scolaires

	L'heure		La journée		L'année sportive	
	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Salles de sports						
Halls de sports	37,00 €	38,00 €	141,00 €	146,00 €		
Salles spécifiques (Préfa danse, dojo, tennis de table, gymnastique)	32,00 €	33,00 €	123,00 €	127,00 €		
Vestiaires à l'unité	17,00 €	18,00 €	63,00 €	65,00 €		
Chauffage						
Halls de sports	8,40 €	9,00 €	72,80 €	75,00 €		
Salles spécifiques (Préfa danse, dojo, tennis de table, gymnase)	7,00 €	7,00 €	24,00 €	25,00 €		
Vestiaire à l'unité	7,00 €	7,00 €	24,00 €	25,00 €		
Sites extérieurs						
Terrain synthétique des Ardoises	39,00 €	40,00 €	151,00 €	156,00 €		
Terrain en herbe des Ardoises	39,00 €	40,00 €	151,00 €	156,00 €		
Terrain de pétanque couvert	22,00 €	23,00 €	83,00 €	86,00 €		
Terrains de pétanque extérieurs	17,00 €	18,00 €	63,00 €	65,00 €		
Piste d'athlétisme	21,00 €	22,00 €	79,00 €	82,00 €		
Vestiaire à l'unité	20,00 €	21,00 €	74,00 €	77,00 €		
Eclairage	7,00 €	7,00 €	22,00 €	23,00 €		
Clubs affiliés à des fédérations corporatistes et associations d'entreprises						
Vestiaires	11,00 €	11,00 €			442,00 €	457,00 €
Stades + vestiaires	14,00 €	14,00 €			682,00 €	705,00 €
Salles + vestiaires	16,00 €	17,00 €			894,00 €	924,00 €

TARIFS MATERIELS

- Gratuit pour les associations identifiées comme partenaires de la commune
- Prêt du barnum exclusivement destiné aux associations de la commune et dans le cadre des fêtes de voisins sur la commune.

	Forfait 3 jours		Perte ou dégradation	
	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Chaise (unité)	3,15 €	3,30 €	36,40 €	37,60 €
Barrière (unité)	6,30 €	6,50 €	124,85 €	129,10 €
Chariot de 10 tables	106,20 €	109,80 €	174,85 €	180,80 €
Praticables (2 x 1m) Pour 3 jours	15,60 €	16,10 €	486,95 €	503,50 €
Par jour supplémentaire	6,30 €	6,50 €		
Grilles d'exposition Pour 3 jours	5,20 €	5,40 €	68,70 €	71,00 €
Barnum	Gratuit	Gratuit	987,70 €	157,00 €
Caution	982,00 €	1 015,00 €		
Mange-debout	5,20 €	5,40 €	60,00 €	62,00 €

SCÈNE MOBILE DE 55 m²

FORFAIT 16 heures (montage et démontage basique dont 4h gratuites)		Par heure et par personne supplémentaire intervenant au montage		PERTE OU DEGRADATION	
2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
306,00 €	600,00 €	26,00 €	27,00 €	52 020 €	53 789 €

TARIFS DES SALLES

Gratuité pour les associations bartholoméennes identifiées comme partenaires de la commune.

SALLES POUR LES BARTHOLOMEENS		Groupements/Sociétés/Syndics/Partis politiques *				Particuliers			
		Soirée dansante Réunion / repas		Réunion (1/2 journée) Sans repas ni collation		Vin d'honneur (forfait 8 h)		Journée	
Salles municipales	Capacité	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022 ?	2022/2023	2021/2022 ?	2022/2023
Salle de réception Gemmetrie (fermeture 1 H)	300	511,00 €	528,00 €	256,00 €	265,00 €	226,00 €	231,00 €		
Salle annexe de la Gemmetrie (fermeture 1H)	50	80,00 €	83,00 e	66,00 €	68,00 €	39,00 €	40,00 €		
Salle culturelle de la Cressonnière (fermeture 2H)	200	386,00 €	399,00 €	193,00 €	200,00 €	148,00 €	151,00 €		
Salle de réception de la Cressonnière (fermeture 2H) :	80								
Le samedi de 9h00 à 2h00		193,00 €	200,00 €	97,00 €	100,00 €	62,00 €	63,00 €	290,00 €	300,00 €
Le dimanche et jour férié de 9h00 à 22h00								255,00 €	264,00 €
Du samedi 9h00 au dimanche 22h00 (pas d'utilisation entre 2h00 et 7h00)								509,00 €	526,00 €
Salle Pierre Audouys (fermeture 1H)	100	193,00 €	200,00 €	97,00 €	100,00 €	79,00 €	81,00 €	79,00 €	82,00 €
Salles 51 place Jean XXIII :									
2 salles équipées	50			89,00 €	92,00 €				
Petite salle	10			36,00 €	37,00 €				
Grande salle	40			58,00 €	60,00 €				
Maison de la Paperie	50			68,00 €	70,00 €				
Salle de convivialité de la Venaiserie	50			68,00 €	70,00 €				
Salle de la Reux	20			35,00 €	36,00 €			94,00 €	

*sauf pendant les périodes électorales officielles = gratuit

SALLES POUR LES HORS COMMUNE (Groupements/Sociétés/Syndics/Partis politiques*)		<i>Soirée dansante Réunion / repas</i>		<i>Réunion (1/2 journée) Sans repas ni collation</i>		<i>Vin d'honneur (forfait 8 h)</i>	
	Capacité	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Salle de réception Gemmetrie (fermeture 1 H)	300	640,00 €	662,00 €	320,00 €	331,00 €	296,00 €	306,00 €
Salle annexe de la Gemmetrie (fermeture 1H)	50	132,00 €	136,00 €	98,00 €	101,00 €	50,00 €	52,00 €
Salle culturelle de la Cressonnière (fermeture 2H)	200	448,00 €	463,00 €	226,00 €	234,00 €	198,00 €	205,00 €
Salle de réception de la Cressonnière (fermeture 2H)	80	256,00 €	265,00 €	132,00 €	136,00 €	104,00 €	108,00 €
Salle Pierre Audouys (fermeture 1H)	100	256,00 €	265,00 €	132,00 €	136,00 €	100,00 €	103,00 €
Salles du 51 place Jean XXIII (petite et grande)	50			98,00 €	101,00 €		
Petite Salle du 51 place Jean XXIII	10			38,00 €	39,00 €		
Grande salle du 51 place Jean XXIII	40			80,00 €	83,00 €		
Salle de la Reux	20			38,00 €	39,00 €		

**sauf pendant les périodes électorales officielles = gratuit*

CHAUFFAGE - FORFAIT / JOUR**(Pendant la période de chauffe décidée par la municipalité pour les salles et équipements payants)**

SALLES			
Groupements / Sociétés / Syndics / Partis politiques / Particuliers			
Salles municipales	Capacité	2021/2022	2022/2023
Salle de réception Gemmetrie (fermeture 1 H)	300	48,00 €	198,00 €
Salle annexe de la Gemmetrie (fermeture 1H)	50	16,30 €	68,00 €
Salle culturelle de la Cressonnière (fermeture 2H)	200	35,70 €	148,00 €
Salle de réception de la Cressonnière (fermeture 2H)	80	20,40 €	84,00 €
Salle Pierre Audouys (fermeture 1H)	100	23,50 €	97,00 €
Maison de la Paperie	50	16,30 €	68,00 €
Salle de la Reux	20	8,20 €	34,00 €
Salle de convivialité de la Venaiserie	50	16,30 €	68,00 €
Salles du 51 place Jean XXIII (petite et grande)	50	16,30 €	68,00 €
Petite salle du 51 place Jean XXIII	10	4,10 €	17,00 €
Grande salle du 51 place Jean XXIII	40	13,30 €	55,00 €

En cas de nettoyage non fait : 61 € par heure

CAUTIONS DIVERSES	2021/2022	2022/2023
Salle	404,00 €	418,00 €
Ménage	404,00 €	418,00 €
Vidéoprojecteur	404,00 €	418,00 €
PC portable	577,00 €	597,00 €
Ecran	347,00 €	359,00 €

Pas de caution pour les associations bartholoméennes

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,

Maire

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22108H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SARL PÉLERINIÈRE ÉQUITATION 2021-2022 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) GESTION DU CENTRE ÉQUESTRE

(Rapporteur : M. VICENTE)

M. VICENTE expose :

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles 21 à 23 du contrat de délégation de service public pour la gestion du centre équestre ;

Je vous propose de prendre acte du rapport d'activités 2021-2022 transmis par la SARL PÉLERINIÈRE ÉQUITATION.

Après avoir délibéré, le Conseil prend acte dudit rapport.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22109H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 28

CONVENTION CADRE D'INTERVENTION 2023 AVEC L'AURA (AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE)

(Rapporteur : Mme HUU)

Mme HUU expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'activité de l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) s'exerce principalement dans le cadre d'un programme partenarial d'activités d'intérêt collectif, élaboré et négocié avec ses membres ;

Considérant que la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou et les autres membres de l'AURA participent ainsi, sous la forme d'une contribution annuelle, à la mise en œuvre des missions de cette dernière ;

Considérant que l'AURA intègre dans le programme 2023 une étude sur la sectorisation scolaire à Saint-Barthélemy-d'Anjou ;

Je vous propose :

- d'approuver la convention cadre d'intervention 2023 avec l'AURA et d'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou à la signer,
- de verser à l'AURA, en complément de la cotisation annuelle de 0,30 €/habitant, une participation pour l'année 2023 correspondant à une contribution de 9 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 28 voix pour, M. BREJEON n'ayant pas pris part au vote.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22110H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022
Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 28

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR ÉDUCATION-ENFANCE
(Rapporteur : Mme HUU)

Mme HUU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Education-Enfance du 28 novembre 2022 ;

Considérant les projets associatifs présentés ;

Je vous propose d'attribuer les subventions au titre de l'exercice budgétaire 2023 comme suit :

SECTEUR EDUCATION ENFANCE	MONTANT VERSE 2022	MONTANT SUBVENTIONS 2023
Association de Parents d'Elèves la Jaudette (APEJ)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Ste Marie St Guillaume (APEL)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Pierre et Marie Curie (APEPMC)	220,00 €	220,00 €
Association de Parents d'Elèves Pierre et Marie Curie (APEPMC) : exceptionnelle	3 300,00 €	
Association de Parents d'Elèves Jules Ferry - Culture et Loisirs (ACL Jules Ferry)	220,00 €	220,00 €
Unis-Cité	2 000,00 €	2 000,00 €
AURA : carte scolaire		9 000,00 €
Crèche Pigeon Vole	59 075,00 €	35 265,00 €
Association Action Prévention et Insertion Jeunesse (APIJ) Toboggan	5 950,00 €	
Scouts et guides de France	1 580,00 €	1 500,00 €
Prévention routière	150,00 €	
TOTAL	72 935,00 €	48 645,00 €

Les subventions de fonctionnement sont versées en une fois à l'exception de celles pour l'association Scouts et guides de France et l'association Pigeon Vole qui seront versées en deux parts égales sur les mois d'avril et de septembre.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 28 voix pour, M. BREJEON n'ayant pas pris part au vote.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22111H1-DE

Acte exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022
Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, Mme Maryline BEDUNEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 26 - Votants 29

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION PIGEON VOLE

(Rapporteur : Mme HUU)

Mme HUU expose :

Considérant l'arrivée à échéance de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Pigeon Vole conclue initialement pour 4 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'arrivée à échéance du Contrat Enfance Jeunesse ;

Considérant l'élaboration en cours de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales qui modifiera de manière significative les modalités de financement des actions concourant à l'accueil d'enfants ;

Considérant par conséquent qu'il y a lieu de proroger d'un an la convention liant la Ville et l'association Pigeon Vole, le temps que ces nouvelles modalités de partenariat soient établies ;

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tel qu'annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22112H1-DE

Dominique BREJEON,
Maire

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

DEMANDE DE SUBVENTION - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY - PLAN DE FINANCEMENT

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

Vu l'article L.2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire et Écologie du 30 novembre 2022 ;

Considérant que la collectivité va réaliser une opération de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de l'école élémentaire Jules Ferry pour améliorer son isolation et mettre en accessibilité ses locaux afin d'en faciliter l'usage ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à des financements de l'Etat, de la Région et du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire) ;

Considérant que la commune peut bénéficier d'une subvention du SIEML pour la réalisation de travaux énergétiques et le soutien à la mise en place de GTC (Gestion Technique Centralisée) ;

Je vous propose :

- D'adopter l'opération de rénovation de l'école élémentaire Jules Ferry et son plan de financement suivant :

Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école élémentaire Jules Ferry			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant €	Nature	Montant €
I - PARTIE ETUDES ET PRESTATIONS ANNEXES	265 416,86 €	Etat - DSIL, DETR, Fonds vert	641 506,83 €
Etudes : maîtrise d'œuvre et prestations annexes	120 116,86 €	Région – soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics	47 700,00 €
Etudes : maîtrise d'œuvre et prestations annexes - Rénovation thermique écoles	93 863,76 €	SIEML – Travaux de rénovation énergétique	100 000,00 €
Etudes : maîtrise d'œuvre et prestations annexes - Rénovation thermique appartements écoles	9 064,78 €	SIEML - Soutien à la mise en place de GTC	4 810,26 €
Etudes : maîtrise d'œuvre et prestations annexes - Accessibilité	14 906,92 €	Autofinancement	261 156,22 €
Etudes : maîtrise d'œuvre et prestations annexes - Radon	2 281,40 €		
Location de modulaires pendant les travaux	145 300,00 €		
II - PARTIE TRAVAUX	789 756,46 €		
Programme rénovation thermique bâtiments scolaires	617 144,91 €		
Programme rénovation thermique appartements école	59 600,00 €		
Programme mise en accessibilité	98 011,55 €		
Programme de mise aux normes Radon	15 000,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL HT	1 055 173,32 €	TOTAL GÉNÉRAL HT	1 055 173,32 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	1 266 207,98 €	TOTAL GÉNÉRAL TTC	1 266 207,98 €

- De solliciter des subventions pour ce projet au titre de l'Etat (DSIL, DETR et Fonds vert), de la Région des Pays-de-la-Loire et du SIEML,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités en lien avec cette demande de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22113H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022
Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

DEMANDE DE SUBVENTION - AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DE TRAVAIL A LA GEMMETRIE (ANCIENS VESTIAIRES DE FOOTBALL OLYMPIQUE) - PLAN DE FINANCEMENT

(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

Vu l'article L.2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire et Écologie du 30 novembre 2022 ;

Considérant que la collectivité va réaliser une opération de rénovation énergétique et d'aménagement de locaux de travail à la Gemmetrie (anciens vestiaires de football Olympique) pour améliorer son isolation et restructurer ses locaux afin d'en faciliter l'usage pour les agents communaux ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à des financements du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire) ;

Je vous propose :

- D'adopter l'opération de rénovation et d'aménagement de locaux de travail à la Gemmetrie (anciens vestiaires de football Olympique) et son plan de financement suivant :

Aménagement de locaux de travail au complexe de la Gemmetrie (anciens vestiaires de football)			
Plan de financement			
DÉPENSES (uniquement énergétiques)		RECETTES	
Nature	Montant €	Nature	Montant €
TRAVAUX de rénovation énergétique	59 550,00 €	SIEML Subvention rénovation	16 835,00 €
1 - Ajustement de la température	0,00 €	SIEML Majoration MBS (matériaux biosourcés) 10€/m ²	230,00 €
2 - Régulation	1 050,00 €	Autofinancement	42 485,00 €
3 - Isolation des murs sur zone non chauffée	5 000,00 €		
4 - Remplacement des menuiserie simple vitrage	16 000,00 €		
5 - Renforcement de l'isolation des combles	8 500,00 €		
6 - Ventilation simple flux bureau	2 000,00 €		
8 - PAC air/Eau simple service	27 000,00 €		
TOTAL HT	59 550,00 €	TOTAL HT	59 550,00 €
TOTAL TTC	71 460,00 €	TOTAL TTC	71 460,00 €

- De solliciter des subventions pour ce projet au titre du SIEML,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités en lien avec cette demande de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22114H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022
Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

DEMANDE DE SUBVENTION - AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DU VILLAGE PIERRE RABHI / CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) - PLAN DE FINANCEMENT
(Rapporteur : M. LEFEBVRE)

M. LEFEBVRE expose :

Vu l'article L.2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du Territoire et Écologie du 30 novembre 2022 ;

Considérant que la collectivité va réaliser une opération de rénovation pour aider au développement de lieux d'accueil et d'inclusion pour tous et restructurer ses locaux afin d'en faciliter l'usage ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à des financements de l'Etat et du Conseil Départemental du Maine-et-Loire ;

Je vous propose :

- D'adopter l'opération d'aménagement de l'accueil du Village Pierre Rabhi / CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et son plan de financement suivant :

Aménagement de l'accueil du bâtiment central du CCAS / Village Pierre Rabhi (Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Barthélemy-d'Anjou (Maine-et-Loire))			
Plan de financement			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant €	Nature	Montant €
I - ETUDES ET PRESTATIONS ANNEXES	39 363,31 €	Etat - DETR	64 632,16 €
		Conseil Départemental du Maine-et-Loire - Dispositif Départemental de soutien aux investissements des communes	36 932,66 €
II - TRAVAUX	145 300,00 €	Autofinancement	83 098,49 €
TOTAL HT	184 663,31 €	TOTAL HT	184 663,31 €
TOTAL TTC	221 595,97 €	TOTAL TTC	221 595,97 €

- De solliciter des subventions pour ce projet au titre de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental du Maine-et-Loire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités en lien avec cette demande de subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22115H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

CRÉATION D'UN EMPLOI INTERMITTENT DE CHARGÉ DE PRODUCTION AU THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE VILLE (THV)

(Rapporteur : Mme GABORIAU)

Mme GABORIAU expose :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L. 332-23 du Code précité ;

Considérant la nécessité de recourir à un intermittent du spectacle pour apporter un soutien ponctuel à la production et à l'administration du THV en cas de besoin ;

Je vous propose :

- De créer un emploi de chargé de production, sur un nombre maximum de 600 heures annuelles, à compter du 5 décembre 2022,
- De le rémunérer sur la base du 13^e échelon de rédacteur territorial (IB 597).

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
049-214902678-20221213-lmc1DEL22116H1-DE

Acte exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022
Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystal BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL

(Rapporteur : Mme GABORIAU)

Mme GABORIAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture et Communication du 28 novembre 2022 ;

Considérant les ambitions de soutien au monde associatif culturel ;

Considérant les projets associatifs ;

Je vous propose d'attribuer les subventions au titre de l'exercice budgétaire 2023 comme suit :

Association	Montant versé en 2022	Montant subvention 2023
En'K'danse	10 000,00 €	10 000,00 €
Ocarina	1 200,00 €	900,00 €
Comice agricole	100,00 €	
St-Barth. Evénements	400,00 €	200,00 €
St-Barth Gabin (dont 2 500 € excep. pour l'Ukraine)	4 500,00 €	
Association Amis Pignerolle	300,00 €	200,00 €
Amicale laïc	800,00 €	
Dansaël	200,00 €	
ZUR : projet Jard'In		1 500,00 €
TOTAL	17 500,00 €	12 800,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 25 voix pour, Mme RAIMBAULT, M. BLIN, M. JUBEAU et M. DOHIN n'ayant pas pris part au vote.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22117H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

BILAN 2021 DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi 95-127 du 8 février 1995 stipulant que les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

Je vous propose d'adopter le bilan ci-après pour l'année 2021 :

1) Acquisitions, cessions et échanges réalisés par la commune

Acquisitions :

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a acquis,

- Par acte notarié du 8 juillet 2021, à Madame Pellerin, la parcelle AK 595, d'une surface de 31 m², sise 38 route de Beaufort, pour un montant de 2 480 € euros HT. L'acquéreur prend en charge les frais de déplacement d'ouvrages enterrés existants (coffrets, compteurs, chambres et regards), ainsi que les modifications de clôture évaluées à 210 € euros. Les frais de notaire, les frais de bornage et frais au dévoiement de réseaux sont à la charge de l'acquéreur. La transaction prévoit également la constitution d'une servitude de passage et de réseaux sans indemnités. Cette acquisition est destinée à des futurs aménagements de voirie dans le cadre d'un alignement de voirie.

Cessions :

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a cédé,

- Par acte notarié du 24 mars 2021, aux sociétés Omnium de constructions Développements locations et Lotissements et constructions SA, OCDL-Locosa, les parcelles AI 199, AI 607, AI 1153, AI 1155 à AI 1203, sises lieudits Le Clos Saint-Nicolas, Chauffour et 90 route de Beaufort, d'une surface totale de 20 884 m² pour un montant de 1 220 000 euros net de taxe soit 1 464 000 euros TTC. Cette cession est destinée à la réalisation d'un lotissement de terrains à bâtir pour des logements individuels. Cette cession comprend une servitude de passage d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales.
- Par acte notarié du 19 juillet 2021, à Madame et Monsieur Delafosse, les fonds des parcelles AN 1111 et AN 779, sises 93 rue du 8 mai 1945, aux lieudits Plein Pont et La Gravelle à Saint-Barthélemy-d'Anjou, et le fond de la parcelle AK 72 sise lieudit La Roe à Trélazé, d'une surface totale de 16 105 m², pour un montant de 6 000 € euros. Les tréfonds restent réservés à la société Ardoisières d'Angers. Cette cession est destinée à la création d'une exploitation agricole et la construction d'un logement pour l'exploitant agricole. La cession comprend une servitude de passage au bénéfice de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou pour l'entretien des émissaires et fossés dénommés « Ruisseau du Lapin ».
- Par acte notarié du 7 octobre 2021, à Madame et Monsieur Derop, les parcelles AP 1125 et AP 1126, sises 7 chemin du Vercors, d'une surface totale de 64 m² pour un montant de 5 120 € euros, en vue de la création d'une construction. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Echanges : néant.

2) Acquisitions et cessions réalisées par ALTER CITES – ZAC REUX CORDELLES

Acquisitions : néant.

Cessions :

- Par acte notarié du 5 novembre 2021, ALTER Cités a cédé à EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST un terrain de 3 921 m² pour un montant de 670 000 € euros HT. Cette cession est destinée à la réalisation de logements collectifs.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22118H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022

**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoints

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

RÉSERVES FONCIÈRES COMMUNALES PORTÉES PAR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE AU 31/12/2021

(Rapporteur : M. TASTARD)

M. TASTARD expose :

Conformément au règlement des réserves foncières,

Je vous propose de prendre acte de l'état des réserves foncières portées par Angers Loire Métropole, au nom de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou, arrêté au 31 décembre 2021.

Date acte	But réserve foncière	Section	N°	Nature	Zonage	Adresse	Parcellaire	Valorisation portage	Date début convention	Date fin convention
21/12/2020	Aménag. Centre Bourg	AL	142	B	UA	37 place Jean XXIII	239 m ²	221 284,67 €	21/12/2020	21/12/2030
20/10/2011	ZAD Reux-Cordelles	AO	494	NB	UCc	Domaine de la Rillerie	289 m ²	809 684,90 €	20/10/2011	20/10/2022
		AO	495	NB			6 337 m ²			
							6 895 m²	1 030 969,57 €		

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire

Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22119H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022



**Arrondissement d'ANGERS
Commune de SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU**

Délibération

Séance du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mardi treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Maire.

Présents :

M. Dominique BREJEON, Maire.

Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel VICENTE, Mme Christine HUU, M. Stéphane LEFEBVRE, Mme Séverine GABORIAU, M. Thierry TASTARD, Mme Chrystel BERTRON, M. Johan CHARRUAU, Adjoint

M. Bernard GALLIOU, M. Jean-Noël JUBEAU, Mme Christine BRIOLON-HAMON, Mme Marie-Josèphe RENIER, M. Didier DOHIN, Mme Anita TURPIN, Mme Nicole JOX-BALUTEAU, Mme Sarah CLAUDEAU, M. Nicolas CHILDEBRAND, Mme Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Mme Marie-Thérèse BURR, M. Richard PAPIN, Mme Nathalie HERSANT, M. Stéphane VRILLON, M. Ivain BIGNONET, M. Laurent DANIEL, Conseillers

Absents excusés :

M. Bernard BLIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT

M. Simon EL HELOU a donné pouvoir à M. Nicolas CHILDEBRAND

Mme Maryline BEDUNEAU a donné pouvoir à Mme Nicole JOX-BALUTEAU

M. Damien PLAINCHAULT a donné pouvoir à M. Daniel VICENTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Johan CHARRUAU

Convocation du 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers : En exercice 29 - Présents 25 - Votants 29

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 à L332-8 ;

Vu l'avis du comité technique du 14 novembre 2022 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer trois emplois, suite au départ d'agents titulaires d'un autre grade, et un emploi pour permettre un avancement de grade ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents suite aux avancements de grade prononcés dans l'année, augmentations de temps de travail, mouvements de personnel et réorganisation de service ;

Je vous propose les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Création des quatre emplois permanents suivants :
 - Un emploi de technicien territorial à temps complet,
 - Un emploi d'adjoint administratif à temps complet,
 - Un emploi d'adjoint technique à 29.5/35^e,
 - Un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à 17.5/35^e.
- Suppression de vingt-quatre emplois permanents, de la manière suivante :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	MOTIF
Ingénieur	Temps complet	1	Recrutement sur un autre grade
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Temps complet	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	1	
ATSEM principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	27.9/35 ^e	1	
Adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe	30.5/35 ^e	1	
Agent technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	1	Promotion interne
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Temps complet	1	Réorganisation de service
Agent de maîtrise	Temps complet	1	
Adjoint technique	Temps complet	1	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	28/35 ^e	1	
Adjoint administratif	28/35 ^e	1	
Adjoint administratif	25.5/35 ^e	1	
Adjoint administratif	23/35 ^e	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	Temps complet	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Temps complet	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	32/35 ^e	1	
Educateur APS principal de 2 ^e classe	Temps complet	1	
Adjoint administratif principal	28/35 ^e	1	Augmentation temps de travail
Adjoint d'animation	29/35 ^e	2	
Adjoint d'animation	15.5/35 ^e	1	
Adjoint d'animation	13.75/35 ^e	1	

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,
Maire.



Johan CHARRUAU,
Secrétaire de séance.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

049-214902678-20221213-lmc1DEL22120H1-DE

Acte exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 15/12/2022

Reçu par le représentant de l'Etat le 15/12/2022